

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Nouvelle hausse des créations d'emploi, recul persistant du chômage

Au 2^e trimestre 2019, l'emploi salarié confirme son dynamisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+0,4 %, comme au trimestre précédent), porté à la fois par l'emploi public et privé. En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur, le tertiaire marchand est, ce trimestre encore, le moteur de cette croissance. Dans une moindre mesure, le tertiaire non marchand et la construction y contribuent également. Dans l'industrie en revanche, la croissance est en berne. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé tend à se stabiliser.

Poursuivant son mouvement de baisse amorcé quatre ans plus tôt, le taux de chômage recule de 0,3 point au 2^e trimestre 2019 pour s'établir à 9,8 % de la population active. Faisant suite à près de onze ans de hausse ininterrompue, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (sans activité et en activité réduite) se replie également en rythme annuel.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de croissance modérée de l'activité nationale : le PIB a augmenté de 0,3 % mi-2019, comme au trimestre précédent.

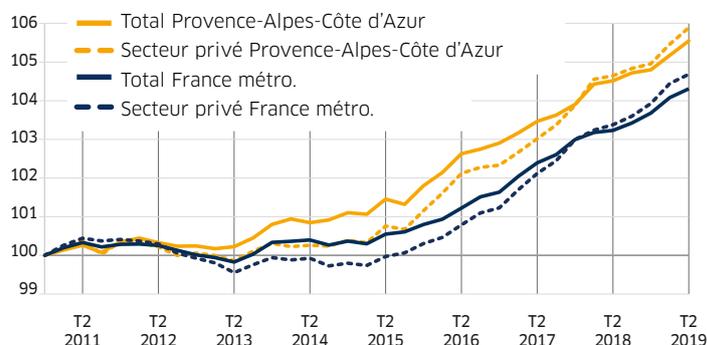
La croissance de l'emploi salarié se prolonge

Au 2^e trimestre 2019, l'emploi salarié progresse de 0,4 % en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (+6 600 emplois), comme au trimestre précédent > ①. Cette augmentation résulte à la fois du dynamisme du secteur privé (+0,4 %, après +0,5 %) et d'un léger rebond dans le secteur public (+0,2 %, après une stabilité).

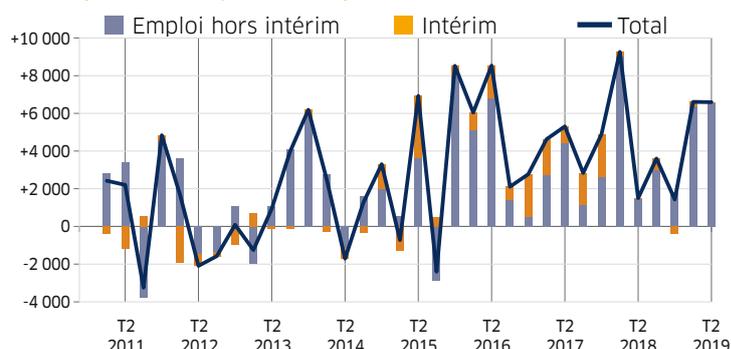
Ce trimestre encore, la croissance de l'emploi n'est portée que par celle des emplois hors intérim (+0,4 %, comme au trimestre précédent) > ②. Dans l'intérim, les effectifs se stabilisent (+0,1 %, après +0,5 %). Au total, au 30 juin 2019, le nombre de salariés s'élève à 1 862 300 dans la région, soit 18 200 de plus qu'un an auparavant (+1,0 %, après +0,7 %).

En **France métropolitaine**, la croissance de l'emploi salarié ralentit légèrement au 2^e trimestre 2019 (+0,2 %, après +0,4 %), suite à l'essoufflement des créations d'emploi dans le secteur privé. L'intérim recule de 0,3 % (après +1,4 %). Sur un an, la croissance de l'emploi salarié reste soutenue : +1,0 %, après +0,9 %. D'après les prévisions de l'Insee, le rythme des créations d'emploi s'atténuerait un peu au second semestre.

① Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



② Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



Note : données provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Une croissance essentiellement portée par le tertiaire marchand

En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur > **Méthode page 6**, l'emploi salarié progresse encore vivement en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** dans le **tertiaire marchand** au 2^e trimestre 2019 : +0,5 %, comme au 1^{er} trimestre, soit +4 700 emplois > **3**. La croissance est particulièrement dynamique dans les *activités de soutien aux entreprises* (+1,0 %, après +0,1 %) et l'*hébergement-restauration* (+1,4 %, après +2,3 %). Les créations d'emploi sont également nombreuses dans le *commerce* (+0,3 %, après +0,4 %), les *transports et entreposage* (+0,4 %, comme début 2019) et l'*information-communication* (+0,3 %, après +1,3 %). En revanche, les besoins de main d'œuvre continuent de se replier dans les *activités immobilières* (-0,2 %, après -0,7 %) et se contractent à nouveau dans les autres *activités de services* (-0,3 %, après +0,2 %). Dans les *activités financières et d'assurance*, ils se stabilisent.

Dans le **tertiaire non marchand**, le nombre de salariés y compris intérimaires rebondit après un léger recul (+0,2 %, soit +1 200 personnes, après -0,1 %).

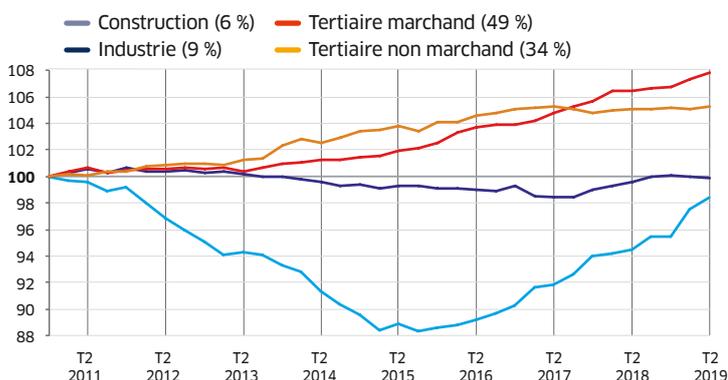
Dans l'**industrie**, les effectifs se replient légèrement (-0,1 %, soit -200 salariés, après une stabilité), pénalisés par la baisse de l'intérim > **4**. Le secteur du *raffinage, industries*

extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution est celui qui perd le plus de main d'œuvre (-1,3 %, après +0,1 %). Les effectifs diminuent aussi dans la *fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques* ; *fabrication de machines* (-0,2 %, après +0,7 %). Dans les autres sous-secteurs, ils progressent modérément. Hors intérim, l'emploi industriel progresse de 0,1 %.

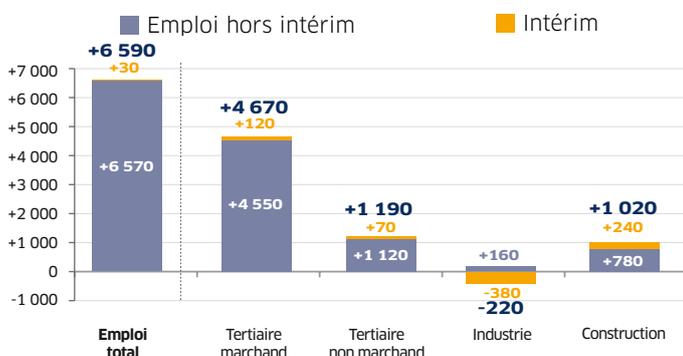
Enfin, dans la **construction**, la croissance reste vive ce trimestre, bien qu'elle soit deux fois moins forte que début 2019 (+0,9 %, soit +1 000 salariés y compris intérimaires, après +2,1 %). L'intérim y contribue peu cette fois-ci et le taux de recours à l'intérim progresse de 0,1 point pour atteindre 13,1 %.

En **France métropolitaine**, en tenant compte de l'emploi intérimaire, la demande de travail reste soutenue dans le tertiaire marchand (+0,4 %, après +0,5 %) mais ralentit fortement dans la construction (+0,2 %, après +1,9 %). Dans l'industrie, elle se contracte (-0,2 %, après +0,2 %).

3 Evolution de l'emploi salarié, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



4 Evolution de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre la fin du T1 2019 et la fin du T2 2019)



Note : données arrondies, provisoires ; l'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond pas au total de l'emploi salarié, car le sous-secteur *Agriculture, sylviculture et pêche* qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Avertissement

Depuis la publication de juillet 2018 portant sur le 1^{er} trimestre 2018, **le champ des estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé (région et département) est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié**. Par rapport à la situation antérieure, sont désormais ajoutés les salariés du tertiaire non marchand, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs. Les salariés du tertiaire non marchand travaillent dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine ou l'action sociale. Parmi eux, 70 % relèvent du secteur public, les autres exercent une activité non marchande dans le privé (soutien scolaire, médecin, etc.).

Par ailleurs, depuis la publication de juillet 2017 portant sur le 1^{er} trimestre 2017, **les données sont établies par l'Insee en coproduction avec l'Acoess (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim)**.

Enfin, **l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN)** en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont **susceptibles de générer des révisions accrues sur les données**.

Emploi salarié avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, à la fin du 2^e trimestre 2019 (données CVS)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim ⁽¹⁾ (en %)
Tertiaire marchand	911 800	890 300	21 400	2,4
Tertiaire non marchand	641 900	639 800	2 100	0,3
Industrie	165 900	154 400	11 500	6,9
Construction	120 000	104 300	15 700	13,1
Agriculture, sylviculture et pêche	22 800	22 400	400	1,7
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 862 300	1 811 200	51 200	2,7
Total France métro.	24 836 900	24 053 200	783 700	3,2

⁽¹⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies, provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

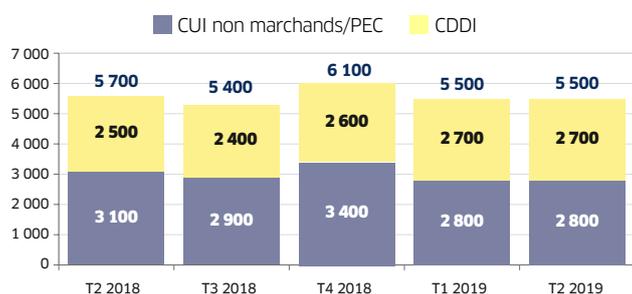
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Le nombre de contrats aidés tend à se stabiliser

Au 2^e trimestre 2019, 5 500 contrats aidés ont été signés ou reconduits en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > 5. Ce nombre se stabilise en rythme trimestriel (+1 %, soit +100 entrées), après la forte baisse de début 2019 (-10 %) qui a annulé en grande partie la hausse de fin 2018 (+13 %). Sur un an, il continue de reculer, mais plus modérément qu'au cours des trimestres précédents (-2 %, soit -100 entrées, après -7 %). Dans le détail, le repli des entrées en PEC (anciennement CUI-CAE) s'atténue sur un an (-10 %, après -17 %). A l'inverse, les CDDI poursuivent leur croissance annuelle, à un rythme toutefois légèrement ralenti (+8 %, après +10 %).

Au total, le nombre de bénéficiaires tend à se stabiliser dans la région et s'établit à 13 500 fin juin 2019, à peine

5 Entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en cumulés trimestriels)

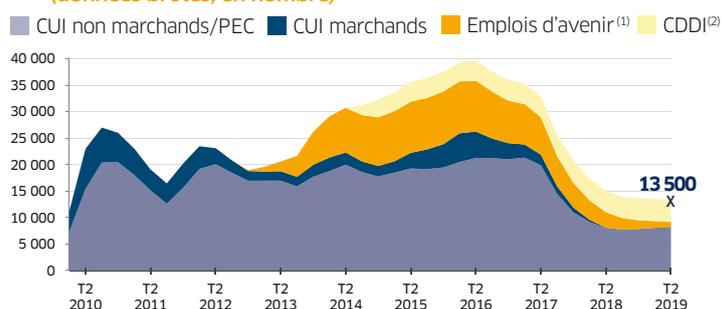


Note : données arrondies, provisoires
Source : ASP - Traitements : Dares

100 de moins qu'au trimestre précédent > 6. Sur un an, la baisse est divisée par deux (-1 600 personnes, après -3 800) > 7. Conformément à la tendance observée depuis plus de deux ans, cette diminution des effectifs reste plus rapide dans le secteur marchand que non marchand. Ce dernier concentre désormais 92 % des bénéficiaires de la région, soit 3 points de plus qu'un an auparavant.

En **France métropolitaine**, le nombre d'entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés repart à la baisse mi-2019 en rythme trimestriel (-8 %, soit -5 300 nouveaux contrats, après une quasi stabilité). Sur un an, le recul se poursuit (-7 %, soit -4 600 nouveaux contrats, après -3 %). Au total sur un trimestre comme sur un an, le nombre de bénéficiaires continue de diminuer (respectivement -4 % et -22 %).

6 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



(1) Marchands et non marchands ; les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012
(2) Marchands et non marchands ; depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion doivent recruter leurs salariés en CDDI
Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires
Source : ASP - Traitements : Dares

7 Evolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés (données brutes, en nombre)

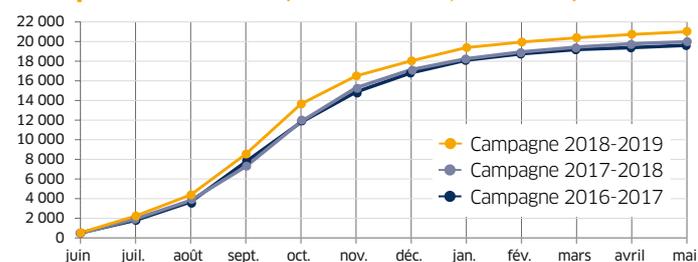
	T2 2019		Variation trimestrielle			
	Effectif	Variation annuelle	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019
Secteur non marchand	12 400	-1 070	-930	-40	-40	-70
CUI-CAE/PEC	8 200	+230	-320	+170	+230	+150
Emplois d'avenir	800	-1 410	-560	-400	-260	-200
CDDI ⁽¹⁾	3 500	+110	-60	+190	-10	-20
Secteur marchand	1 000	-570	-170	-190	-160	-40
CUI-CIE	0	-90	-30	-40	-20	0
Emplois d'avenir	200	-550	-160	-170	-110	-100
CDDI ⁽²⁾	800	+70	+30	+30	-30	+50
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 500	-1 640	-1 100	-230	-200	-110
Total France métropolitaine	166 700	-45 800	-28 010	-3 930	-6 940	-6 910

(1) Le CDDI peut être réalisé soit dans un atelier et chantier d'insertion (ACI) (secteur non marchand), soit dans une entreprise d'insertion (EI) (secteur marchand)
Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires
Source : ASP - Traitements : Dares

L'apprentissage confirme son dynamisme

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, 21 000 contrats d'apprentissage ont été enregistrés par les chambres consulaires au cours de la campagne s'étendant de juin 2018 à mai 2019, soit une progression

8 Contrats d'apprentissage enregistrés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



Note : données cumulées, provisoires
Champ : hors apprentis du secteur public
Sources : Chambres consulaires, Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur - Traitements : Dares

de 5 % sur un an > 8. En **France métropolitaine**, le nombre de contrats a augmenté à un rythme identique.

Selon les premiers chiffres de l'été 2019, cette tendance devrait se poursuivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Avertissement

À partir de janvier 2018, les CUI-CAE sont transformés en Parcours emploi compétences (PEC). Il n'y a ainsi plus d'embauches en CUI-CAE. Depuis cette date également, le recours aux CUI-CIE n'est plus autorisé, sauf pour les Drom et les Conseils départementaux qui les financent entièrement > « Les principales politiques de l'emploi : quelques repères » page 6.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le dispositif Emploi d'avenir est mis en extinction. Excepté quelques cas particuliers de reconduction de contrat pour terminer une formation, il n'y a donc plus de nouveaux bénéficiaires.

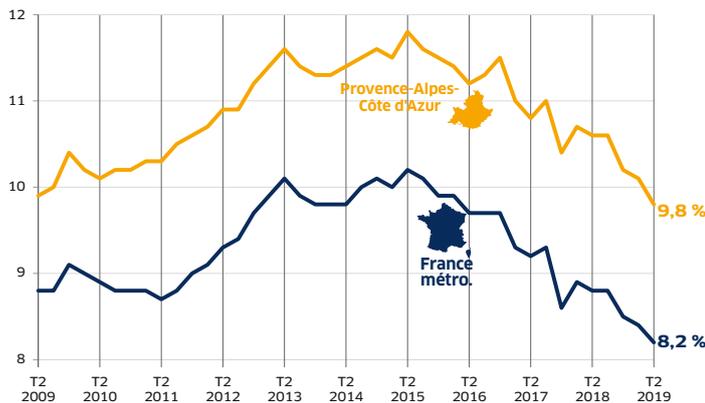
Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des contrats de professionnalisation sont indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

La baisse du taux de chômage se poursuit

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le taux de chômage localisé recule de 0,3 point au 2^e trimestre 2019, après une légère diminution de 0,1 point début 2019 > 9. Pour la première fois depuis mi-2009, il passe sous la barre des 10,0 % et s'établit à 9,8 % de la population active. Par rapport au 2^e trimestre 2018, il décroît de 0,8 point.

En **France métropolitaine**, le taux de chômage poursuit également sa baisse trimestrielle : -0,2 point, après -0,1 point. Il retrouve ainsi son niveau enregistré début 2009 : 8,2 % de la population active. Sur un an, le repli est de 0,6 point. D'après les prévisions de l'Insee, le taux de chômage continuerait de baisser, sous l'effet des créations d'emploi attendues au second semestre.

9 Taux de chômage (données CVS, en %)



Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

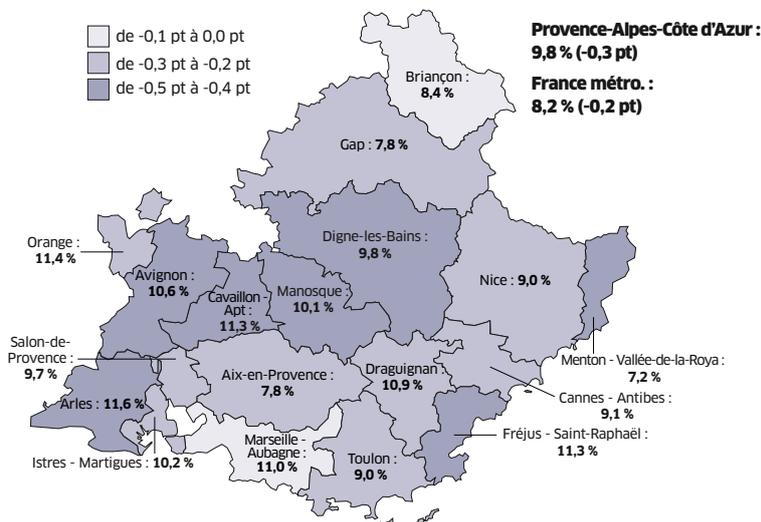
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

À l'échelle **départementale**, le taux de chômage diminue au même rythme qu'au niveau régional (-0,3 point) dans les Alpes-Maritimes (9,0 %), le Var (9,5 %), les Bouches-du-Rhône (10,1 %) et le Vaucluse (11,1 %), qui affiche toujours le taux le plus élevé de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le repli est un peu moins marqué (-0,2 %) dans les Hautes-Alpes (8,1 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (10,4 %).

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage recule nettement (entre -0,4 et -0,5 point) dans les **zones d'emploi** de Menton - Vallée-de-la-Roya (7,2 %), Digne-les-Bains (9,8 %),

Manosque (10,1 %), Avignon (10,6 %), Fréjus - Saint-Raphaël (11,3 %), Cavillon - Apt (11,3 %) et Arles (11,6 %) > 10. Il est presque stable dans les zones d'emploi de Briançon (8,4 %) et de Marseille - Aubagne (11,0 %). Dans les autres territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la baisse oscille entre -0,2 et -0,3 point, proche de l'évolution régionale.

10 Evolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre le 1^{er} trimestre et le 2^e trimestre 2019 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 2^e trimestre 2019)



Note : données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisés

Pour la première fois depuis 2008, la demande d'emploi recule en rythme annuel

Au 2^e trimestre 2019, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 496 400 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 11. Ce nombre diminue sur un an pour la première fois en près de 11 ans : -0,9 % (soit -4 600 demandeurs d'emploi), après une stabilité début 2019. Cette baisse devrait se poursuivre et même s'accroître au 3^e trimestre 2019, si le niveau enregistré en août 2019 se maintient en septembre.

11 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)		Évolution annuelle (en %)			
	T2 2019	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019 acquis ⁽¹⁾
Hommes	240 700	+0,1	-0,9	-0,7	-1,5	-2,5
Femmes	255 700	+3,0	+1,3	+0,7	-0,4	-1,8
Âgés de moins de 25 ans	61 200	+1,7	-0,1	+0,3	-0,3	-1,6
Âgés de 25 à 49 ans	299 400	+0,6	-0,8	-1,2	-2,1	-3,2
Âgés de 50 ans ou plus	135 800	+3,8	+2,7	+2,6	+1,4	0,0
Inscrits depuis moins d'un an	266 900	-2,9	-4,0	-3,1	-3,1	-4,0
Inscrits depuis un an ou plus	229 500	+7,6	+5,7	+4,0	+1,8	+0,1
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	496 400	+1,6	+0,2	0,0	-0,9	-2,1
Total France métropolitaine	5 579 500	+0,6	-0,3	-0,4	-0,9	-1,8

⁽¹⁾ Les données de juillet et d'août 2019 étant connues, l'acquis de croissance pour le T3 2019 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre août et septembre 2019.

Note : données arrondies

Lecture : au T2 2019, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est de 496 400 (moyenne des niveaux des mois d'avril, mai et juin 2019). Par rapport au T2 2018, il recule de 0,9 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

La demande d'emploi des **hommes** poursuit sa baisse amorcée fin 2018 (-1,5 % sur un an, après -0,7 %). Après plus de 10 ans de hausse ininterrompue, celle des **femmes** se replie à son tour (-0,4 %, après +0,7 %). Au 3^e trimestre 2019, ces tendances devraient se consolider.

Du côté des jeunes de **moins de 25 ans**, la demande d'emploi repart légèrement à la baisse au 2^e trimestre 2019 (-0,3 % sur un an, après +0,3 %). Au trimestre prochain, le rythme de diminution pourrait se renforcer.

Le ralentissement de la demande d'emploi **des 50 ans ou plus** initié fin 2017 se poursuit ce trimestre : +1,4 % en moyenne (soit +1 900 demandeurs d'emploi), après +2,6 % au 1^{er} trimestre 2019. Ce rythme reste nettement inférieur aux évolutions observées après l'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi des seniors amorcée en 2009 et le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite en 2010. Si le niveau d'août se maintient en septembre, le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus devrait se stabiliser pour la première fois depuis 2008.

Pour le 5^e trimestre consécutif, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (**inscrits depuis un an ou plus**) ralentit : +1,8 % sur un an (soit +4 000), après +4,0 % début 2019. Chez les **inscrits depuis moins d'un an**, la demande d'emploi enchaîne son 6^e trimestre de recul : -3,1 %, comme début 2019. Au total, la part des demandeurs d'emploi de longue durée continue de progresser et atteint

46,2 % au 2^e trimestre 2019, soit 1,2 point de plus qu'un an auparavant. Au 3^e trimestre 2019, la baisse se prolongerait chez les inscrits depuis moins d'un an, tandis que le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée n'augmenterait quasiment plus.

Dans presque tous les **départements** de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les tendances s'améliorent en rythme annuel au 2^e trimestre 2019. La demande d'emploi diminue dans les Alpes-Maritimes (-1,0 %, après -0,8 %), les Bouches-du-Rhône (-1,3 %, après -0,4 %) et le Var (-1,3 %, après +0,6 %). Elle se stabilise dans le Vaucluse (+0,1 %, après +1,4 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (après -0,1 %). Enfin, elle ralentit dans les Hautes-Alpes (+1,8 %, après +2,3 %). Au 3^e trimestre 2019, le nombre d'inscrits pourrait baisser dans tous les départements de la région, sauf dans les Hautes-Alpes où il devrait se stabiliser.

Avec 5 579 500 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 2^e trimestre 2019, la **France métropolitaine** enchaîne son 3^e trimestre de recul en rythme annuel depuis 2008 (-0,9 %, après -0,4 %). Les évolutions par sexe, âge et durée d'inscription sont comparables aux régionales, à l'exception de celles des jeunes dont le nombre de cesse de baisser depuis fin 2015. Au 3^e trimestre 2019, toutes ces tendances se consolideraient.

Rédaction achevée le 4 octobre 2019

Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

Pour en savoir plus

> [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

> Rendez-vous de Grenelle de la Dares, septembre 2019 : « [La conjoncture du marché du travail au 2^e trimestre 2019](#) »

> Point de conjoncture nationale de l'Insee, octobre 2019 : « [Les risques internationaux s'accroissent ; la croissance française résiste](#) »

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes diffèrent. Le **taux de chômage** est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le **nombre de demandeurs d'emploi** est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme **chômeur** au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré

comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des **demandeurs d'emploi de catégorie A** ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que **les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas**.

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : "[Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)"
- Définition du chômage BIT (Insee) : "[Pour comprendre... la mesure du chômage](#)"

Méthode de construction des séries d'emploi y compris intérim

À partir des résultats du 1^{er} trimestre 2017, soit depuis l'été 2017, les estimations trimestrielles d'emploi localisées sont réalisées par l'Insee en partenariat avec l'Acosse et les Urssaf ainsi que la Dares, afin d'assurer une plus grande cohérence des messages et de les rendre plus lisibles. Les niveaux d'emploi restent issus des estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. À ces niveaux d'emploi de référence, sont appliqués des taux d'évolution trimestriels élaborés par l'Acosse et les Urssaf sur le champ privé hors intérim, et par la Dares sur l'intérim. La synthèse de l'ensemble des éléments est assurée par l'Insee.

Concernant l'intérim, l'Insee et la Dares publient désormais des séries harmonisées du nombre d'intérimaires aux niveaux régional et départemental. Ces séries correspondent au nombre de contrats en cours en fin de mois à l'agence d'intérim. Produites et désaisonnalisées par la Dares, elles intègrent depuis l'été 2017 les CDI intérimaires.

Grâce à cet indicateur, il est ainsi possible de connaître, pour chaque département, le nombre d'intérimaires présents dans chaque secteur d'activité.

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité au niveau régional, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur utilise cet indicateur pour obtenir une série d'emploi y compris intérim. Aux effectifs intérimaires produits par la Dares, sont ajoutés, pour chaque secteur d'activité, les effectifs hors intérim publiés par l'Insee. Cette approche diverge de celle de l'Insee qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. **En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentes dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee.**

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats aidés

Un contrat aidé est un contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, et le volume de contrats est piloté par les pouvoirs publics aux niveaux régional et national. Le ciblage sur les publics les plus éloignés du marché du travail ainsi que le suivi physico-financier sont deux caractéristiques qui les distinguent des emplois aidés. En effet, pour ces derniers, les aides sont générales et/ou non pilotées.

En 2019, on peut distinguer deux principaux types de contrats aidés :

>le Contrat unique d'insertion (CUI) dans le secteur non marchand devient **le Parcours emploi compétences (PEC)**. Le PEC s'appuie sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs. L'objectif du PEC est l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région.

Le recours aux CUI dans le secteur marchand (CUI-CIE) est quant à lui limité aux Drom ou aux Conseils départementaux qui les financent entièrement ;

>**le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'Etat. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le CUI est désormais remplacé par le CDDI qui a vocation lui aussi à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. D'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé. Le CDDI concerne

également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une Entreprise d'insertion (EI).

En outre, la mise en œuvre des PEC s'inscrit dans la création d'un Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) qui réunit, pour en promouvoir une gestion globale, les crédits des PEC et de l'IAE. L'objectif de ce fonds est de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins des populations. Le volume de ce fonds est déterminé annuellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). En 2019, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie ainsi 8 % de l'enveloppe financière nationale du FIE, qui représente plus de 1,5 milliard d'euros en France métropolitaine.

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. A quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

>**les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat ;

>**les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'Etat ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion (CUI), ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur :

www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrick Maddalone

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : Agence Elixir

